

# Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS

## du 12 avril 2024

Date de convocation : 02 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PONSAS se sont réunis en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par la présidente Mme Marie-Christine PROT.

Présents : Mme MM. Marie-Christine PROT, Chantal BESSON Jacques GACON, Nathalie GOMES, Yves MONCHALIN, Chantal PASCAL, Cécile PONS.

Absents excusés : M Pierre BLACHON et Mme Peggy VIOT.

Pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Cécile PONS.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Mme la Présidente rappelle les délibérations prises lors de la dernière réunion (29 novembre 2023) et demande aux membres s'il y a des observations à formuler sur le dernier compte-rendu. Aucune observation. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### 1 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Mme GOMES Nathalie, vice-présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Mme PROT Marie-Christine après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT     |                      | INVESTISSEMENT     |                      | ENSEMBLE           |                      |
|--------------------------|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|
|                          | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| Résultats reportés       |                    | 3 328,18             |                    |                      | -                  | 3 328,18             |
| Opérations de l'exercice | 3 545,62           | 3 035,00             |                    |                      | 3 545,62           | 3 035,00             |
| Totaux                   | 3 545,62           | 6 363,18             | -                  | -                    | 3 545,62           | 6 363,18             |
| Résultat de clôture      |                    | 2 817,56             |                    |                      |                    | 2 817,56             |

Besoin de financement  
Excédent de financement

au compte 001 Déficit d'investissement reporté

Restes à réaliser

Besoin de financement  
Excédent de financement  
des restes à réaliser

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

au compte 1068 Investissement

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

## 2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Mme la Présidente indique aux membres du CCAS que le compte de gestion est établi par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice.

Mme la Présidente le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2023 du budget du CCAS, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du CCAS pour le même exercice.

## 3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Mme la Présidente présente aux membres du CCAS le Budget Primitif 2024, chapitre par chapitre.

Après avoir entendu ses explications, et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2024 du CCAS,

- Arrête la balance générale du budget aux chiffres suivants :

Investissement

| Dépenses nouvelles | Restes à réaliser | Dépenses totales |
|--------------------|-------------------|------------------|
| 0.00€              | 0.00€             | 0.00€            |
| Recettes nouvelles | Restes à réaliser | Recettes totales |
| 0.00€              | 0.00€             | 0.00€            |

Fonctionnement

| Dépenses nouvelles | Restes à réaliser | Dépenses totales |
|--------------------|-------------------|------------------|
| 5917.56 €          | 0.00€             | 5917.56 €        |
| Recettes nouvelles | Restes à réaliser | Recettes totales |
| 5917.56 €          | 0.00€             | 5917.56 €        |

### Questions diverses :

Une formation aux gestes de premiers secours d'une durée de 2h00 est prévue pour la population. En fonction du nombre de personnes, plusieurs sessions pourront être organisées.

Le concours de pétanque intergénérationnel aura lieu le vendredi 5 juillet 2024.

Mme la Présidente lève la séance à 19h15 et dit que la date de la prochaine réunion sera communiquée ultérieurement.

Le procès-verbal a été arrêté le vendredi 20 septembre 2024

La Présidente,  
Marie-Christine PROT

La secrétaire de séance,  
Cécile PONS

